



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 23564

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les interrogations exprimées par la Fédération nationale des associations de retraités d'organismes professionnels agricoles au sujet de l'augmentation du pouvoir d'achat des retraités en 1999. En effet, une déclaration émanant du ministère et parue dans la presse faisait état d'un gain de pouvoir d'achat de 2,5 % pour l'ensemble des ménages en 1999. Or, dans le même temps, on apprenait que les retraites de base resteraient alignées sur les prix pour 1999 et seraient majorées de 1,20 % au 1er janvier 1999. Sachant que les régimes complémentaires bénéficieront d'une très faible augmentation, et que les retraités font bien partie de « l'ensemble des ménages français », la Fédération nationale des associations de retraités d'organismes professionnels agricoles souhaiterait savoir comment il est possible que, dans ces conditions, le pouvoir d'achat des retraités augmente de 2,5 % en 1999. Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23564

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 janvier 1999, page 15